

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **« Oubliés du Ségur » : front commun au sein du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif en Bourgogne – Franche-Comté**

***Trois organisations professionnelles dénoncent l'inéquité de traitement des professionnels par rapport au secteur public hospitalier.***

**Dijon, le 25 mars 2021 - La Croix Rouge française, la FEHAP et Nexem s'unissent pour demander une même reconnaissance et valorisation de tous les professionnels engagés envers des personnes dont la vulnérabilité ne varie pas selon le statut de ceux qui les aident.**

Depuis plusieurs années, les établissements et services privés à but non lucratif, subissent un décrochage progressif de leurs financements par rapport au secteur public hospitalier.

Les revalorisations décidées dans le cadre du Ségur de la santé n'échappent pas à la règle. En sont exclus de nombreux professionnels, qui prennent soin et accompagnent en établissement ou à domicile, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants et les jeunes placés auprès de l'aide sociale à l'enfance, les majeurs protégés, les personnes et les familles en situation de précarité, populations particulièrement vulnérables dans le contexte sanitaire actuel.

Les propositions de la mission Laforcade mises en place par le gouvernement pour une large concertation sur l'extension du dispositif sont aujourd'hui totalement insuffisantes et confortent des inégalités : pour un même métier et un même public le traitement sera différent dans les structures privées à but non lucratif.

***Alors qu'ils exercent les mêmes métiers, qu'est ce qui justifie un traitement différencié entre les salariés du public et du privé à but non lucratif ? Ainsi qu'entre les salariés des différents champs de la santé : sanitaires, médico-social et social et du domicile ? Les professionnels des établissements et services privés à but non lucratif travaillent-ils moins bien ou sont-ils simplement oubliés par méconnaissance ?***

**Le système de santé ne se résume pas au seul secteur public hospitalier.**

Le secteur privé à but non lucratif est plus que majoritaire chez les « Oubliés du Ségur ». « Nos établissements et structures représentent 84% de l'offre dans le handicap, 70% dans le champ social et 80% de l'offre de services à domicile. En Bourgogne Franche-Comté ce sont près de 36 500 salariés qui travaillent dans des structures et services similaires à ceux du public. En créant une différence de traitement entre les professionnels, c'est l'équilibre de l'ensemble du système sanitaire, social et médico-social qui est menacé » précise Monsieur BUCHERET, Délégué régional FEHAP.

Les établissements et services du secteur privé à but non lucratif exercent pourtant les mêmes missions de service public que les établissements publics hospitaliers. Leur engagement est le même dans la crise liée à la Covid. Il a été largement reconnu et salué par le Ministère de la Santé et de la Cohésion Sociale, les Agences Régionales de Santé, et les Conseils Départementaux.

« *Le Ségur de la santé visait à reconnaître et à récompenser les professionnels investis dans l'accompagnement et le soin pendant la crise sanitaire et à renforcer l'attractivité de leurs métiers en forte dépréciation au regard des salaires pratiqués. Si aujourd'hui, cette revalorisation ne concerne que certains secteurs, elle va engendrer des pénuries majeures pour certains métiers, pouvant conduire les établissements à supprimer une partie de l'offre de soins et d'accompagnement* » déclare Monsieur LE HIR, Directeur régional de la Croix Rouge française.

« *Il est primordial et juste que les salariés du secteur privé à but non lucratif soient reconnus et traités avec équité.*

*C'est aujourd'hui une question de survie pour certains établissements ou services qui assurent une qualité et une pluralité de l'offre de soins et d'accompagnement sur notre territoire. C'est également une garantie pour l'ensemble des bénéficiaires que nous accueillons au quotidien* conclut Monsieur BECQUEMIE Délégué régional Nexem.

---

*En Bourgogne Franche-Comté, le secteur des activités Sanitaires, Sociales et Médicosociales privé à but non lucratif est composé de **290 associations**, réunissant **1 1 00 établissements** et services et employant **36 500 salariés**. (Source : Enquête emploi Unifaf 2017).*

*Cela représente :*

- *56% des établissements et services pour personnes âgées de Bourgogne Franche-Comté*
- *84% des établissements et services pour personnes en situation de handicap de Bourgogne Franche-Comté*
- *73% des établissements et services pour adultes en difficulté de Bourgogne Franche-Comté*
- *62% des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance de Bourgogne Franche-Comté*
- *13% des établissements de santé (sanitaires) de Bourgogne Franche-Comté*

*(Source : base Finess au 31-12-2019)*

#### **Contacts presse :**

**Nathalie BENSARD**, Directrice des Ressources Humaines Croix-Rouge française Bourgogne Franche-Comté, 06 70 84 61 47, [nathalie.bensaid@croix-rouge.fr](mailto:nathalie.bensaid@croix-rouge.fr)

**Lauriane PRANDATO**, Chargée de mission FEHAP Bourgogne Franche-Comté, 07 86 38 08 40, [bourgognefranchecomte@fehpa.fr](mailto:bourgognefranchecomte@fehpa.fr)

**Gwenola DUMOND**, Conseillère Territoriale Nexem Bourgogne Franche-Comté, 06 08 08 33 30, [g.dumond@nexem.fr](mailto:g.dumond@nexem.fr)